



Elections à la Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires (CCP) : Biatss, enseignant.e.s et chercheur.e.s

Collègues contractuel.le.s, vous êtes appelé.e.s à voter le 14 mars pour choisir les syndicats qui vous représenteront et vous défendront à la Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires (CCP).



Qu'est-ce qu'une CCP ?

La CCPANT est une commission propre à l'établissement. Elle est paritaire (même nombre de représentant.e.s de l'administration et d'élu.e.s du personnel).

Elle est obligatoirement réunie en cas de licenciement demandé au-delà de la période d'essai et de sanction disciplinaire (autre que blâme et avertissement).

Que fait la CCP ?

Cette Commission Consultative Paritaire traite des **questions d'ordre individuel** liées à la situation professionnelle (demandes de congés, travail à temps partiel, mise en disposition, renouvellement de contrat, sanctions disciplinaires autres que le blâme ou l'avertissement...).

Qui vote pour la CCP ?

Les agents non titulaires de droit public exerçant dans l'enseignement supérieur (BIATSS et enseignant.e.s contractuel.le.s, ATER, lecteur.rice.s, Maîtres de langue, répétiteurs, doctorant.e.s contractuel.le.s, ATV, CEV) justifiant d'un contrat d'au moins six mois et étant en fonction depuis au moins un mois.



A Sorbonne université, les contractuels sont de plus en plus nombreux parmi les personnels administratifs comme enseignants. Ils répondent souvent à des besoins permanents de l'université, mais leurs conditions de travail, de rémunération et d'avancement, ... n'ont encore fait l'objet d'aucune réflexion collective.

Dans l'enseignement supérieur, les contractuels occupent plus de 70 000 emplois, soit plus d'un tiers des emplois. S'y ajoutent plus de 100 000 enseignants vacataires, dont une partie subit une situation très précaire et des délais inadmissibles pour se faire payer les heures effectuées (13% des vacataires assurent plus de 96h TD/an d'après les estimations à la louche du ministère). Cette orientation s'inscrit dans une politique globale de réduction des dépenses pour l'emploi public qui touche tous ses agents, mais plus sévèrement les non-titulaires, plus fragiles.

Depuis 2007, la loi LRU permet aux présidents d'université de recruter des CDD et des CDI de toutes les catégories. Les CDD se sont développés, tout comme les non-renouvellements abusifs pour se soustraire à la CDIisation. La loi Sauvadet a eu des effets très limités dans notre ministère. C'est ce que les syndicats de la FSU dans l'enseignement supérieur avaient anticipé en 2011, conduisant notre fédération à ne pas signer le protocole d'accord préalable à cette loi. Rappelons par ailleurs qu'un CDI ne garantit pas contre un licenciement économique, qu'il donne moins de droits que celui du privé, ni aucun de ceux des personnels titulaires (carrière, mutation, primes ...).

Les militants des syndicats de la FSU se battent pour l'amélioration des droits et des conditions de travail des personnels contractuels. Ils s'opposent à la valse des précaires.

Nous demandons des mesures pour une amélioration des conditions de vie et de travail des non titulaires :

- ✓ l'égalité entre titulaires et précaires pour une même fonction.
- ✓ la juste reconnaissance des missions effectuées, l'alignement des primes et des indemnités.
- ✓ la formation et l'accompagnement des agents contractuels en fin de contrat qui leur permettent une réinsertion professionnelle réelle et adaptée.
- ✓ une stricte distinction entre besoins occasionnels (remplacements de courte durée, attentes de recrutement sur poste vacant ...) et besoins permanents qui doivent être assurés par des agents titulaires. L'absence d'organisation de ces remplacements des permanents, due à la volonté certaine d'économie de la part de l'Etat, font qu'ils sont souvent effectués par des CDD.
- ✓ le paiement rapide des agents non titulaires et des doctorants, notamment pour leurs vacances ou le remboursement de leurs frais.
- ✓ des assurances sur la prise en compte de ces revendications, par le Conseil d'Administration, lors de l'examen du budget et de la politique des emplois.

Nous nous engageons à

- ✓ **Garantir la transparence et la cohérence des positions défendues par nos représentant.e.s dans les différents conseils et commissions.**
- ✓ **Rester vigilant.e.s à l'objectif de stabilisation réelle sur des emplois de fonctionnaires qui répondent finalement à des besoins permanents de services.**
- ✓ **Nous lutterons pour la résorption rapide de la précarité, par un plan pluriannuel de création d'emplois de titulaires de la Fonction Publique.**

Le 14 mars, pour vous représenter à la CCP,

votez et faites voter pour la FSU

Les syndicats de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) dans l'enseignement supérieur

